

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS66

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE 34

À la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« lui rembourse »

les mots :

« rembourse au centre national de gestion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.